

**Décision n° CODEP-DIS-2021-024155 du 30 juin 2021 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la liste des agences incluses dans l'agrément et prolongeant l'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-172 à R. 1333-175 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-40 et R. 4451-44 ;

Vu le décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants, notamment son article 10 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0191 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2016-049939 du 30 décembre 2016 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2018-025040 du 31 mai 2018 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de domiciliation d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° CODEP-MSC-2019-016276 du 5 avril 2019 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la liste des agences incluses dans l'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique ;

Vu la demande du 27 avril demandant la prolongation de l'agrément de BUREAU VERITAS EXPLOITATION jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Vu le courrier de BUREAU VERITAS EXPLOITATION en date du 4 mai 2021, informant l'Autorité de sûreté nucléaire de la modification de la liste des directions régionales et des agences incluses dans son agrément ;

Considérant que l'agrément de BUREAU VERITAS EXPLOITATION, délivré par la décision du 30 décembre 2016 susvisée, a été accordé jusqu'au 30 novembre 2021 ;

Considérant qu'au vu des éléments dont l'ASN a connaissance l'organisme agréé respecte les conditions de son agrément délivré par la décision du 30 décembre 2016 susvisée sous le N° OARP0036 ;

Considérant que BUREAU VERITAS EXPLOITATION ne souhaite pas renouveler son agrément au-delà de la fin de la phase transitoire mentionnée à l'article 9 du décret du 4 juin 2018 susvisée ; que cette phase transitoire doit être prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La validité de la décision du 30 décembre 2016 susvisée est prolongée jusqu'au 29 décembre 2021.

L'annexe 2 à la décision du 30 décembre 2016 susvisée est remplacée par l'annexe à la présente décision.

**Article 2**

La liste de l'ensemble des organismes agréés pour les contrôles en radioprotection, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

**Article 3**

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'organisme BUREAU VERITAS EXPLOITATION et publiée par insertion au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 30 juin 2021,

***Signé par***

**Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
la directrice générale adjointe,**

**Anne-Cécile RIGAIL**

## ANNEXE

à la décision n° CODEP-DIS-2021-024155 du 30 juin 2021 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la liste des agences incluses dans l'agrément et prolongeant l'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique

Nom de l'organisme : BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Numéro d'agrément : OARP0036

Liste des agences :

Nom	Ville	Adresse
<b>Direction régionale : Ile-de-France</b>		
Agence PARIS IdF Sud et Ouest	NANTERRE	Immeuble Le Gaïa - 333 avenue Georges Clémenceau 92000 NANTERRE
Agence Paris IdF Nord et Est	ROMAINVILLE	Immeuble Quadrium Sud - 17, rue Louise Dory 93231 ROMAINVILLE Cedex
<b>Direction régionale : Nord-Est</b>		
Agence Alsace Franche-Comté	STRASBOURG	4, rue du Parc - Oberhausbergen 67008 STRASBOURG Cedex 2
Agence Lorraine Bourgogne Champagne - Ardennes	FLEVILLE-Dvt-NANCY	29 rue Antoine de Saint-Exupéry 54710 FLEVILLE-Dvt-NANCY
Agence Hauts de France	VILLENEUVE-D'ASCQ	27, allée du changement - BP 336 59666 VILLENEUVE-D'ASCQ Cedex
<b>Direction régionale : Nord-Ouest</b>		
Agence Pays de Loire	SAINT-HERBLAIN	8, avenue Jacques Cartier - Atlantis 44807 SAINT-HERBLAIN Cedex
Agence Centre Val de Loire	TOURS	29-31 rue de la Milletière – BP 57427 37074 TOURS Cedex 2
Agence Normandie	BOIS-GUILLAUME	Technoparc des Bocquets 110, allée Robert Lemasson 76235 BOIS-GUILLAUME

<b>Direction régionale : Sud-Est</b>		
Agence DROM COM	AIX EN PROVENCE	37-39, parc du Golf Pichaury - CS 0512 13593 AIX EN PROVENCE Cedex 3
Agence Auvergne Rhône-Alpes	DARDILLY	16, chemin du Jubin - BP 26 69571 DARDILLY Cedex
Agence Savoie Dauphiné & PERF	ST ISMIER	Innvalée - 405 rue Lavoisier MONTBONNOT ST MARTIN 38334 ST ISMIER Cedex
<b>Direction régionale Sud-Ouest</b>		
Agence Nouvelle Aquitaine	PESSAC	30 avenue Gustave Eiffel - bât. A 33600 PESSAC
Agence Occitanie	TOULOUSE	12, rue Michel Labrousse – bât 15 BP 64797 31047 TOULOUSE Cedex 1